



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Von Gott bewegt. Den Menschen verpflichtet.
Animés par Dieu. Engagés pour les humains.

Berne, 6 décembre 2023

Mesdames les Pasteures, Messieurs les Pasteurs,
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de paroisse,

La procédure de consultation en vue d'élaborer une nouvelle ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux (OAP26) s'est achevée le 28 février de l'année en cours. Les services généraux ont reçu de nombreuses prises de position. Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à cette consultation par leurs apports.

Au nom du Conseil synodal, nous avons le plaisir de vous faire parvenir le rapport portant sur les résultats de la consultation. Ce document résume tous les commentaires et propositions reçus en vue de donner un aperçu clair et articulé par thèmes des avis exprimés. Le rapport ne tire pas de conclusions, il constitue cependant une des bases qui serviront au Conseil synodal à prendre les prochaines décisions concernant la version définitive de l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux.

Quelles sont les prochaines étapes?

Sur la base du présent rapport, le Conseil synodal apportera des ajustements au projet d'ordonnance s'il les estime judicieux et s'ils respectent les critères approuvés par le Synode. En mars 2024, le Conseil synodal examinera en première lecture une version remaniée de l'ordonnance. Le Conseil synodal devrait se pencher de manière approfondie sur l'ordonnance au cours d'autres séances.

Le jour de référence du recensement de la population et des membres présents actuellement dans toutes les paroisses est fixé au 31 juillet 2024. L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance est prévue pour début 2025. Les informations détaillées, notamment sur le calendrier de mise en œuvre, peuvent être consultées [ici](#).

L'élaboration de l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux 26 ne répond pas à des objectifs de politique financière, mais tient compte de l'évolution de la société. L'objectif du Conseil synodal est de trouver des solutions viables pour l'ensemble de notre Eglise plurielle.

Nous répondons volontiers à vos éventuelles questions au sujet du présent rapport. Nous mettrons les réponses à disposition sous une forme adéquate. Vous trouvez en tout temps des informations mises à jour [ici](#). La rubrique accessible en ligne QFP répond notamment à des questions d'ordre général concernant l'ordonnance sur l'attribution des postes pastoraux: [Feuille d'information \(QFP\)](#)

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont contribué activement à trouver de bonnes solutions viables pour tout le monde dans le cadre de cette thématique si essentielle pour l'avenir de notre Eglise.

Avec nos meilleures salutations.

Iwan Schulthess, conseiller synodal
Chef du département
Théologie

Renate Grunder, conseillère synodale
Cheffe du département
Paroisses et formation